

# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

VILLE DE SHAWINIGAN

2018



## TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE .....	3
2. CADRE LÉGAL .....	4
2.1 Le contexte général de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.</i> ....	4
2.2 Les exigences à l'égard de l'article 61.3 qui concerne les processus d'approvisionnement des biens et services et de leur accessibilité aux personnes handicapées. ....	4
2.3 Les autres exigences à l'égard de l'article 1 de la <i>Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.</i> ....	4
3. PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN D'ACTION .....	5
4. PORTRAIT DE LA VILLE DE SHAWINIGAN ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ .....	6
5. COMPOSITION DU COMITÉ .....	8
6. BILAN DES RÉALISATIONS – 2017 .....	9
7. PLAN D'ACTION 2018 .....	13

## 1. PRÉAMBULE

Depuis 2008, les municipalités québécoises de plus de 15 000 habitants ont l'obligation, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, de produire, d'adopter et de rendre public un plan d'action.

La Ville de Shawinigan, par ce plan d'action, mise sur une approche inclusive dans le but d'offrir un milieu de vie physique et social stimulant, favorisant l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens.

À ce chapitre, il importe de préciser que le Québec connaît un rythme accéléré du vieillissement de sa population. La Ville de Shawinigan n'y échappe pas, la population des 65 ans et plus représente 24 % de sa population totale.

La Ville de Shawinigan est heureuse de vous présenter son plan d'action pour l'année 2018 pour l'intégration des personnes handicapées. Ce document trace le bilan des mesures prises en 2017 et présente les actions à réaliser en 2018 afin d'éliminer le plus d'obstacles possible et ainsi permettre à toute la population, incluant les personnes ayant des incapacités, de vivre en toute liberté et en sécurité.

La Ville de Shawinigan tient à remercier les membres du comité de travail qui ont travaillé à l'élaboration de ce plan d'action afin que la Ville de Shawinigan demeure proactive et toujours plus accessible. La collaboration du personnel municipal et les représentants d'organisation du milieu témoignent du dynamisme propre à notre communauté.

Bonne lecture!

## 2. CADRE LÉGAL

### 2.1 Le contexte général de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.*

Les exigences à l'égard de l'article 61.1 concernent l'obligation de produire, d'adopter et de rendre public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles face à l'intégration des personnes handicapées, et ce, pour chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes, de même que les municipalités de plus de 15 000 habitants, dans le secteur d'activité relevant de ses attributions.

Le 17 décembre 2004, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* était adoptée par l'Assemblée nationale. Tout en conférant une impulsion nouvelle au défi social de l'intégration de personnes handicapées, cette loi accorde une importance accrue à la responsabilité de tous quant à ce défi.

### 2.2 Les exigences à l'égard de l'article 61.3 qui concerne les processus d'approvisionnement des biens et services et de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Cela se traduit notamment lors de l'approvisionnement de biens et de services qui concernent les personnes handicapées, et ce, conformément à l'article 61.3 de cette loi. Cet article s'énonce comme suit : « Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte de leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

### 2.3 Les autres exigences à l'égard de l'article 1 de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.*

La Ville de Shawinigan est également assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*. L'article 1 de la loi inclut les personnes handicapées comme groupe cible. Les programmes d'accès à l'égalité en emploi permettent de contrer la discrimination en emploi et ont été créés pour que les membres de groupe victimes de discrimination soient représentés équitablement au sein de leur personnel. C'est la *Charte des droits et libertés de la personne* qui encadre l'application de ces programmes.

## 3. PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN D'ACTION

- **Égalité et équité**

Sans discrimination ni privilège, toute personne a droit d'accéder aux différents services, de façon sécuritaire, indépendamment de ses capacités.

- **Accessibilité**

Faciliter l'accès aux services, aux programmes, aux équipements, à l'information et aux structures décisionnelles pour toutes les citoyennes et pour tous les citoyens, et ce, en diminuant les contraintes.

- **Ouverture**

L'ouverture aux autres fait référence à l'acceptation des différences qui nous distinguent, autant au niveau des cultures, des comportements, des idées, des manières de penser, que des habitudes de vie. C'est aussi un engagement à dialoguer, en s'assurant que les personnes concernées par les décisions soient au cœur des délibérations.

### 4. PORTRAIT DE LA VILLE DE SHAWINIGAN ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, naissait l'actuelle Ville de Shawinigan, à la suite des fusions municipales. Ce jour voit l'émergence d'une nouvelle ville issue du regroupement de sept municipalités soit les municipalités de Lac-à-la-Tortue, Saint-Jean-des-Piles, Grand-Mère, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Saint-Georges-de-Champlain et Saint-Gérard-des-Laurentides. Telle qu'on la connaît à partir de ce moment, la Ville de Shawinigan est une entité totalement nouvelle qui prend la relève des administrations municipales antérieures.

La Ville de Shawinigan est une entreprise de services dont le succès repose sur la mobilisation de son personnel et de ses partenaires dans la réalisation de sa vision.

La Ville de Shawinigan est aujourd'hui une ville d'environ 50 000 habitants. Elle propose à ses citoyens un milieu de vie favorable à l'épanouissement de la vie et des valeurs d'aujourd'hui. Elle offre aussi à sa population et aux organismes partenaires des services de qualité optimale en matière de sécurité publique, d'entretien et de réfection du réseau routier, de transport collectif, de gestion des matières résiduelles, d'aménagement, d'urbanisme et de développement du territoire, de développement économique local, de loisirs et de vie communautaire, de culture, d'entretien et de réfection des réseaux de production et de distribution d'eau potable ainsi que des réseaux de disposition et de traitement des eaux usées.

Cette prestation de services est assurée en fonction des besoins des citoyens et de la capacité financière des citoyens et des organismes partenaires.

Parmi les nombreux secteurs d'activité de la municipalité, on note :

- La direction générale;
- Service de l'aménagement du territoire;
- Service des communications;
- Service de sécurité incendie;
- Service des finances;
- Service des ressources humaines;
- Service des technologies de l'information;
- Service des travaux publics;
- Service du développement économique;
- Service du greffe et des affaires juridiques;
- Service loisirs, culture et vie communautaire.

## 5. COMPOSITION DU COMITÉ

<b>Coordonnateur : Monsieur Denis Brodeur</b>	
<b>Service loisirs, culture et vie communautaire :</b>	Madame Nancy Cournoyer, technicienne en loisirs
<b>Division des immeubles, parcs et plateaux sportifs :</b>	Monsieur Francis Rioux, technicien en bâtiment
<b>Service de la sécurité incendie :</b>	Monsieur Carl Boulianne, directeur adjoint
<b>Service des travaux publics :</b>	Monsieur Mario Adam, technicien en circulation
<b>Service de l'aménagement du territoire (<i>Services techniques</i>) :</b>	Monsieur Jean-Claude Fortin, technicien en génie civil
<b>Service de l'aménagement du territoire (<i>urbanisme</i>) :</b>	Monsieur Denis Ouellette, responsable de l'urbanisme
<b>Service des ressources humaines :</b>	Madame Manon Lessard, Technicienne aux ressources humaines
<b>Service des communications :</b>	Madame Louise Bellemare, conseillère aux communications
<b>Régie du transport en commun :</b>	Me Yves Vincent, secrétaire et Madame Suzie Gélinas, commis administratif
<b>Office des personnes handicapées du Québec :</b>	M. Sylvain Soucy, conseiller au soutien à la mise en œuvre de la loi
<b>HSI Handicaps Soleil :</b>	Madame Josée Houle, directrice générale
<b>Centre de réadaptation Inter Val :</b>	Madame Ninette Lavoie, chef des services spécialisés DM
<b>Association pour la déficience intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme Centre-Mauricie/Mékinac :</b>	Madame Caroline Boucher, directrice générale
<b>Bail-Mauricie :</b>	Madame Judith Bastien, coordonnatrice
<b>U.R.L.S. de la Mauricie :</b>	Madame Hélène Houde



## 6. BILAN DES RÉALISATIONS – 2017

Obstacles	Mesures proposées	Réalizations/suivi
Améliorer l'accessibilité aux parcs, notamment pour les personnes à mobilité réduite.	Doter les parcs et les espaces verts de la ville de matériels urbains accessibles (ex : bancs et tables de pique-niques).	<p>Installation d'une table de pique-nique adaptée au parc Saint-Maurice, au parc de la rivière de Grand-Mère et au parc Saint-Jean-Baptiste.</p> <p>Plusieurs balançoires conçues pour des enfants à mobilité réduite ont été installées sur le territoire, sont dans les parcs Florence-Lawless-Lacroix, Saint-Michel et parc Boisvert.</p>
Améliorer l'accessibilité aux parcs, notamment pour les personnes à mobilité réduite.	Doter les parcs et les espaces verts de la ville d'installations récréatives et de modules de jeux.	<p>Installations de nouveaux modules de jeux mieux adaptés, sécuritaires et récréatives.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Parc des Trois L;</li> <li>➤ Parc Boisvert;</li> <li>➤ Parc Bellefeuille;</li> <li>➤ Parc Lafond;</li> <li>➤ Parc Turcotte.</li> </ul>

Obstacles	Mesures proposées	Réalizations/suivi
<p>Dans certains parcs de la ville, il y a quelques blocs sanitaires qui sont difficiles d'accès pour les personnes handicapées.</p>	<p>Mettre à la disposition des personnes handicapées des toilettes chimiques accessibles dans divers milieux.</p>	<p>Installations, pour toute la période estivale, de toilettes mobiles adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc Saint-Jean-Baptiste;</li> <li>• Avenue du Capitaine Veilleux;</li> <li>• Complexe sportif de Shawinigan;</li> <li>• Parc multisport Réal Dufresne;</li> <li>• Place du Marché.</li> </ul>
<p>Certains cours de mise en forme, (programmation) ne sont pas adaptés pour les personnes handicapées.</p>	<p>Offrir un cours de mise en forme adapté.</p>	<p>Chaque session, dans le cadre de la programmation du Service des loisirs, culture et vie communautaire, une session de douze semaines, conçue et adaptée spécialement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, est offerte.</p>
<p>Sur le bassin de la rivière Saint-Maurice, certains quais ne sont pas aménagés et accessibles pour les personnes à mobilité réduite.</p>	<p>Installation d'un quai adapté sur le chemin de la Berge à proximité de l'avenue Capitaine-Veilleux. Ce quai va permettre aux personnes à mobilité réduite de se transférer d'un fauteuil à une embarcation légère.</p> <p>Voir « Bulletin municipal - septembre 2017 »</p>	<p>Installation d'un quai adapté sur la Promenade du Capitaine-Veilleux.</p>

## Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Obstacles	Mesures proposées	Réalizations/suivi
De plus en plus d'enfants handicapés participent aux camps de jour de la Ville, certaines contraintes limitant leur entière participation sont toutefois présentes.	Mise en place de mesures de soutien pour les enfants handicapés, notamment l'embauche d'animateurs spécialisés et l'adaptation de certains programmes afin de favoriser leur intégration.	Plus de cinq animateurs spécialisés ont fait l'objet d'embauche dans le cadre des camps de jour municipaux de l'été 2017, pour une douzaine de participants.
La participation des personnes handicapées à des activités, événements sportifs, culturels, artistiques et de loisirs est limitée.	Poursuivre les modalités visant l'intégration et la participation des personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers aux activités, événements offerts sur le territoire de la Ville de Shawinigan.	Prévoir des chemins d'accès pour l'accès aux sites. Limiter au maximum les distances à parcourir. Réserver sur les sites des espaces réservés aux personnes handicapées se déplaçant en fauteuil roulant ou autres.
La liste des personnes nécessitant un secours adapté se doit d'être mise à jour constamment. (personnes non-voyantes, sourdes, etc.)	Poursuivre la mise à jour au système d'appel d'urgence « Target 911 » concernant les informations reçues des personnes nécessitant un secours adapté.	Réalisé par le Service « Sécurité publique ».
Personne en perte d'autonomie, briser l'isolement.	Service personnalisé d'appels automatisés « Programme Pair », qui joint quotidiennement les abonnés afin de s'assurer qu'ils vont bien.	En continu.

# Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Obstacles	Mesures proposées	Réalisations/suivi
<p>Dans le cadre des différents marathons ou activités sportives d'envergure, il est difficile de participer à ces types d'événements.</p>	<p>Permettre aux personnes handicapées de participer à ces événements de nature sportive.</p>	<p>Certains coureurs ont offert leur disponibilité afin de s'occuper de pousser une poussette adaptée au Défi Iron Ben, qui s'est tenu le 20 mai 2017.</p>
<p>L'utilisation du transport en commun peut comporter certains obstacles pour les personnes handicapées.</p>	<p>Mettre en place les cartes nécessaires pour le fonctionnement du nouveau système de perception sonore avec une carte à puce pour les personnes ayant une incapacité visuelle pour le transport régulier.</p>	<p>Les cartes ont été réalisées et mise en place par le Régie du transport en commun de Shawinigan.</p>
<p>Certains organismes ont besoin de soutien financier pour mettre en place des activités nécessitant de l'accompagnement.</p>	<p>Soutenir financièrement le « Programme d'accompagnement et entente de partenariat avec les organismes ».</p>	<p>La Ville de Shawinigan a versé à l'URLS de la Mauricie, les montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Entente de partenariat : 6 225 \$</li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Organismes</u></p> <p>SCSP Mauricie : 500 \$            Association fibromyalgie : 600 \$            ADI : 3 500 \$            Club de canotage de Shawinigan: 1 235 \$            Handicaps-Soleil : 500 \$</p>

## 7. PLAN D'ACTION 2018

Service de l'aménagement du territoire

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
<p>Manque de repère pour les personnes vivant avec une déficience visuelle, notamment sur une partie de la 5<sup>e</sup> rue de la Pointe.</p>	<p>Mieux identifier le corridor piétonnier afin qu'il soit clairement distinct des autres composantes du trottoir public, délimité par des textures et couleurs contrastantes (surface de pavé, de béton, de gazon, muret, etc.). Les corridors piétonniers et les passages pour piétons doivent être alignés afin d'éviter que personne ait à modifier sa trajectoire avant ou après la traversée.</p>	<p>Service de l'aménagement du territoire</p>
<p>Certaines terrasses situées au centre-ville sont difficiles d'accès pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou à l'aide d'une mobilité motorisée (transporteur, etc.)</p>	<p>Prévoir une série de recommandations en ce qui a trait aux normes et critères à respecter pour l'aménagement des cafés-terrasses aménagés sur le domaine public.</p>	<p>Service de l'aménagement du territoire</p>

## PLAN D'ACTION 2018

### Division Immeubles

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
<p>De façon générale, l'accessibilité physique aux bâtiments publics peut comporter divers éléments restreignant la participation citoyenne.</p> <p>Des mesures peuvent être préconisées pour permettre un accès sécuritaire, sans obstacle et de façon autonome aux divers lieux.</p>	<p>Lors de la réfection d'un bâtiment public, la division Immeubles va s'assurer de respecter les normes exigées par le Code du bâtiment en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées selon l'ampleur du bâtiment.</p>	<p>Division Immeubles</p>

## PLAN D'ACTION 2018

Service des communications

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
Sur la 5 <sup>e</sup> rue de la Pointe, certains automobilistes empiètent l'espace de stationnement sur le trottoir, étant donné qu'à certains endroits, le trottoir est au niveau du sol.	Voir à émettre un avis (billet de courtoisie) aux automobilistes en défaut.	Service des communications, en collaboration avec le Service du greffe et des affaires juridiques
À certains endroits, prévoir des espaces de stationnement pour personnes handicapées.	Élaborer et diffuser (site Internet de la Ville et le bulletin municipal) l'offre de stationnement réservé aux personnes handicapées, plus particulièrement les nouvelles installations selon l'information fournie par le comité de circulation.	Service des communications

## PLAN D'ACTION 2018

### Service des travaux publics

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
Problématique relative à la sécurité des piétons pour l'accès au marché public de Shawinigan.	Mieux situer la traverse de piétons, voir la possibilité de relocaliser cette traverse à l'intersection de la rue Champlain/Saint-Paul, par un marquage au sol contrastant pour des raisons de sécurité.	Service des travaux publics
À certains endroits, prévoir des espaces de stationnement pour personnes handicapées.	Prévoir deux espaces de stationnement pour personnes handicapées à proximité de l'entrée principale du centre communautaire Christ-Roi sur le boulevard Royal.	Service des travaux publics
À certains endroits, prévoir des espaces de stationnement pour personnes handicapées.	Sur la 4 <sup>e</sup> rue de la Pointe, « Pointe à Bernard », prévoir deux espaces de stationnement pour personnes handicapées afin d'offrir un accès plus droit.	Service des travaux publics
À certains endroits, prévoir des espaces de stationnement pour personnes handicapées.	Réaménager les cases de stationnement sur la rue Tamarac.	Service des travaux publics
À certains endroits, prévoir des espaces de stationnement pour personnes handicapées.	Élaborer et diffuser (site Internet de la Ville et bulletin municipal) l'offre de stationnement réservé aux personnes handicapées, plus particulièrement les nouvelles installations.	Comité de circulation Service des communications



## PLAN D'ACTION 2018

### Service des ressources humaines

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
Il peut être difficile pour une personne handicapée d'avoir accès à un emploi municipal.	Mettre en application les mesures en œuvre lors de l'embauche d'une personne handicapée selon la <i>Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics</i> .	Service des ressources humaines

### Transport en commun

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
L'utilisation du transport en commun peut comporter certains obstacles aux personnes handicapées.	Évaluer la pertinence d'émettre les cartes nécessaires pour le fonctionnement du nouveau système de perception sonore avec une carte à puce pour les personnes ayant une incapacité visuelle, notamment pour le transport adapté.	Régie du transport en commun de Shawinigan

## PLAN D'ACTION 2018

Service loisirs, culture et vie communautaire

Obstacles	Mesures envisagées	Responsable
<p>Poursuivre le partenariat avec l'URLS dans le cadre des deux (2) programmes d'aide financière.</p> <p>Dans le cadre des projets d'amélioration des parcs, voir à améliorer l'accessibilité des installations récréatives.</p>	<p>Prévoir une aide financière dans le cadre des programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'entente de partenariat en loisirs pour les personnes handicapées 2017-2018;</li> <li>• Programme d'assistance financière au Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2017-2018.</li> </ul> <p>S'assurer, dans le cadre de la planification des travaux d'amélioration prévus, de mettre l'accent sur l'accessibilité universelle.</p>	<p>Service loisirs, culture et vie communautaire, en collaboration avec l'URLS de la Mauricie.</p>